

MARZA Ramon

147 Rue Notre Dame - Bordeaux (33300)

Chez Mme Graviassi Nathalie

Tél : 06.40.73.77.39

marzaramon@yahoo.fr

Bordeaux, le 23 janvier 2026

Maitre NAUCHE Victoria

101 Cours d'Albret

33000 BORDEAUX

Objet : Réponse à votre courrier du 21 janvier 2026 – suivi des dossiers

Maître,

Je fais suite à votre courrier PDF daté du 21 janvier 2026, joint à votre email, dont je viens de prendre connaissance.

Afin d'être clair et factuel, je souhaite vous répondre distinctement pour chacun des dossiers en cours.

1. Concernant le dossier dit « polynésien »

Vous m'indiquez que, compte tenu du caractère principalement « négocié » de ce dossier, vous ne pouvez pas interroger directement certaines administrations concernées.

À ce titre, je souhaiterais savoir si vous estimez possible d'effectuer, ou non, les démarches suivantes, et pour quels motifs le cas échéant :

- interroger la société **Satnui**, par écrit, afin de recueillir son témoignage sur les faits que je relate, notamment concernant les agissements des douanes ;
- solliciter confirmation du refus de plusieurs certificats **EUR1**, alors même que ceux-ci figuraient dans les dossiers douaniers ;
- demander confirmation de l'existence et de l'application des notes de service émanant de **M. Lafuente**, alors directeur des douanes, ayant conduit au blocage de mes écrans durant plusieurs semaines, notamment lors d'un arrivage de Noël ;
- confirmer, dans le cadre du dossier **Innelec (logiciels)**, que les services douaniers ont exprimé leur intention de considérer la déclaration comme illégale **avant même le dépôt formel du dossier de déclaration**, conduisant à l'établissement d'un dossier douanier dans lequel **mon seul nom apparaît comme déclarant**, à l'exclusion de la société Satnui ;
- à la lumière de ces éléments, interroger les services douaniers sur la légalité de leurs pratiques.

Concernant plus spécifiquement le dossier Innelec

Je précise que cette modalité déclarative correspondait à une **pratique douanière constante**, que j'ai personnellement utilisée pendant de nombreuses années dans l'exercice de mes

fonctions successives de **directeur commercial chez NCR**, de **directeur chez Sigma**, puis de **directeur et responsable des achats chez Bureautique de Tahiti**.

Cette pratique était **connue, admise et utilisée par l'ensemble des opérateurs du secteur**, sans qu'aucune difficulté ne soit soulevée par l'administration des douanes, jusqu'aux faits litigieux. Je m'interroge dès lors sur les motifs pour lesquels cette position, appliquée de manière uniforme pendant des années, aurait soudainement été remise en cause **à mon seul encontre**, sans traitement des dossiers antérieurs ni remise en cause générale des pratiques des autres importateurs.

Je précise enfin que cette remise en cause soudaine de la pratique déclarative a eu pour conséquence directe un **préjudice financier immédiat**, dans la mesure où, à la suite de ma condamnation et refusant d'assumer une taxation nouvelle que je considérais infondée, des **logiciels d'une valeur d'environ 7 000 euros** ont été **saisis puis vendus aux enchères** par l'administration.

Par ailleurs, mon ancien conseil avait pu obtenir les statuts de la société **SPIN**, faisant apparaître la présence de **M. Alphonse Chen**, alors directeur de l'enseignement secondaire, comme actionnaire d'une société concurrente à la mienne bénéficiant de marchés publics. Je souhaiterais savoir si vous estimez possible de renouveler cette démarche et, le cas échéant, d'en tirer les conséquences auprès des autorités compétentes.

Je m'interroge également sur la possibilité d'obtenir communication du dossier pénal de première instance, dans lequel je n'ai pas eu accès aux pièces, ai été qualifié publiquement de criminel et ai fait l'objet de menaces d'incarcération en audience, devant journalistes et public. Ces éléments me paraissent particulièrement graves et mériteraient, à mon sens, d'être formellement questionnés.

Enfin, je constate que mes déclarations relatives à des menaces de mort, ainsi que les faits évoqués dans mon ouvrage déposé au tribunal de Papeete, n'ont, à ma connaissance, donné lieu à aucune enquête. Dans ce contexte, je m'interroge sur l'absence de toute audition ou prise en compte de mon témoignage, notamment au regard de l'affaire **Jean-Pascal Couraud**, qui ne semble pas définitivement close.

2. Concernant le dossier Castagnet

Je souhaite apporter quelques précisions factuelles.

Il me semble qu'il y a eu une divergence de compréhension concernant un rendez-vous évoqué au 30 septembre. Aucun rendez-vous n'avait été confirmé par écrit (email ou SMS), et je n'avais pas compris qu'une date ferme avait été arrêtée. En revanche, je me suis toujours présenté aux rendez-vous expressément fixés et confirmés entre nous.

Lors de notre premier entretien au cabinet, je m'étais présenté avec l'ensemble des pièces du dossier. Vous m'aviez alors demandé de vous les transmettre ultérieurement par voie électronique. N'ayant pas retrouvé immédiatement le constat de carence, document ancien et spécifique, cela a entraîné un délai indépendant de ma volonté. J'ai par ailleurs compris, à la lecture de votre courrier, que ce document figurait déjà en votre possession.

À ce jour, et compte tenu du temps écoulé, l'absence d'avancement concret du dossier Castagnet m'inquiète. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir procéder au dépôt de la plainte dans les meilleurs délais, afin d'éviter tout préjudice supplémentaire lié aux délais.

3. Observations générales

Plus globalement, le fait que certaines démarches paraissent systématiquement dépendre de mes propres initiatives, alors que vous disposez de la possibilité d'agir directement, m'interroge sur la dynamique actuelle de traitement de mes dossiers. Cette situation affecte inévitablement la confiance que je dois pouvoir placer dans la conduite de ces procédures.

Je reste naturellement attaché à ce que les dossiers puissent avancer de manière effective. À défaut d'avancées concrètes à brève échéance, je serai toutefois amené à réévaluer la poursuite de notre collaboration.

Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements et vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Ramon MARZA